

Genève & région

Batman et Superman déboulent dans un film laborieux

Page 25

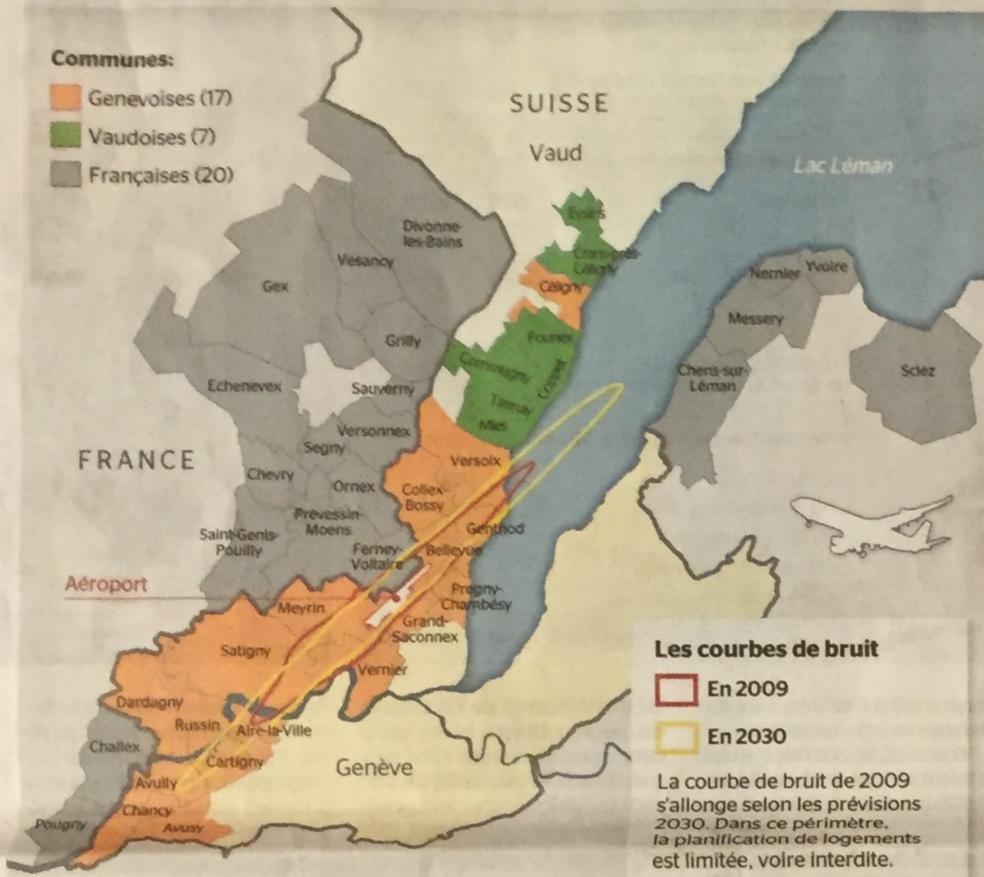
La Suisse rend un trésor étrusque à l'Italie

Page 23



Pollution

Les 44 communes qui réclament moins de bruit



G. LAPLACE DONNÉES C. BERNET



Les localités riveraines demandent que le volume sonore soit plafonné de 20 h à 7 h du matin. Par ailleurs, seuls les avions les plus silencieux pourraient voler durant cette plage nocturne. LAURENT GUIRAUD

Des communes se liguent contre le bruit de l'aéroport

Plus de 40 localités suisses et françaises réclament des mesures pour limiter l'impact des vols. Le bras de fer avec l'Etat s'engage

Christian Bernet

Le ras-le-bol des communes riveraines de l'aéroport a fini par les souder. Une large coalition de localités a décidé de faire front commun pour réclamer des mesures plus sévères contre le bruit généré par les avions. Quarante-quatre maires ou syndics ont adressé hier une lettre au Conseil d'Etat et aux autorités aéroportuaires fédérales. Ils représentent 17 communes genevoises, 20 françaises et 7 vaudoises.

A la tête de la fronde, on trouve Yvan Rochat, conseiller administratif de Vernier, et Wolfgang Honnegger, maire de Genthod. L'un est écologiste, l'autre libéral-radical. Preuve que la grogne dépasse les clivages politiques. «Nous sommes fiers d'avoir réuni une aussi large coalition qui représente plus de 170 000 habitants, commente Yvan Rochat. Réunir toutes ces signatures n'a pas été une mince

affaire, étant donné les sensibilités politiques différentes.» «Pour certaines communes, c'est la première fois qu'elles se manifestent, poursuit Wolfgang Honnegger. Mais ne rien faire est la pire des solutions.»

Explosion du trafic

Les élus craignent les impacts de la croissance de l'aéroport. Les experts prédisent une explosion du trafic ces prochaines années. Le nombre de vols devrait passer de 187 000 à 235 000 en 2030. Celui des passagers de 15 à 25 millions. Sur la base de ces chiffres, le

Canton et la Confédération sont en train d'élaborer un plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) qui permette d'adapter les infrastructures à ce développement.

Restriction dès 20 heures

Le Conseil d'Etat a déjà fait, en décembre, un pas en direction des communes. Le bruit global durant la nuit, soit après 22 h, devra se stabiliser à partir de 2020. Pour les communes, ce n'est pas assez. «Cela entérine déjà une forte hausse par rapport à la situation actuelle», dénonce Yvan Rochat.

La Confédération veut davantage de souplesse

Les communes seront-elles entendues? A ce propos, il est intéressant de relever ce que dit le rapport 2016 sur la politique aéronautique, présenté par la Confédération en février. Ce dernier insiste sur la forte concurrence des compagnies du Golfe sur l'aviation européenne. Pour y faire face, le rapport préconise «des aéroports performants, disposant d'heures

d'ouverture concurrentielles et de faibles redevances d'aéroports».

Autant d'outils qui vont dans le sens opposé de ce que réclament les communes. Ce même rapport note encore que, face à ces optimisations, «gagner l'adhésion de la population constituera le principal défi». On ne dira pas que Berne manque de lucidité. C.B.

Les 44 localités demandent donc de plafonner le volume sonore déjà à partir de 20 h. Ainsi que le matin jusqu'à 7 h. Par ailleurs, seuls les avions les plus silencieux (en classe 5) auraient le droit de voler durant ces plages nocturnes. «Il faut au moins que les gens puissent dormir et profiter de leur soirée», réclame Yvan Rochat.

Ces limitations ne s'expriment pas en nombre de vols mais selon une courbe de bruit, à l'intérieur de laquelle les gens sont exposés. Cette courbe s'étend sur environ 25 km de part et d'autre de la piste. Les constructions de logements sont limitées, voire interdites dans cette courbe. «A Genthod, nous ne pouvons plus rien construire, déplore Wolfgang Honnegger. Nous perdons des habitants et nos écoles se vident.»

Routes paralysées

Les communes réclament aussi que les trajectoires des avions tiennent compte de la densité des zones qu'ils survolent. Elles demandent encore d'être intégrées dans les instances chargées de contrôler le plafonnement du bruit. «Nous ne voulons pas subir mais nous positionner comme des partenaires qui ont leur mot à dire», indique Yvan Rochat.

Enfin, elles s'inquiètent du tra-

fic routier généré par l'aéroport. La forte hausse des emplois et des habitants prévue dans son pourtour va engorger les routes, menaçant de les paralyser. «Il faut augmenter la desserte en transports publics, note Yvan Rochat. Mais les engagements de l'Etat sont beaucoup trop vagues.»

A ce propos, elles attendent

avec impatience une étude réalisée sur les transports, ainsi qu'une autre décrivant l'impact du bruit sur la santé des riverains.

Ces revendications arrivent à un moment critique où l'Etat et la Confédération entament la deuxième phase de la procédure PSIA. Celle-ci sera mise en consultation à partir de l'automne.

PUBLICITÉ



Journée de droit du travail

Organisée par
M^e Gabriel Aubert
Judi 21 avril 2016

Informations et inscriptions:
www.jdt-aubert.ch